

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 89

13 janvier 2015

SOMMAIRE

Allia N° 1 S.à r.l.	4267	Leontos Germany Investment S.à r.l.	4243
Arela S.à r.l.	4226	Lsref3 Lux Investments XVI S.à .r.l.	4252
Avion Jet Leasing Lux S.à r.l.	4226	Lsref3 Tiger Investements S.à .r.l.	4252
Boreas Holdings S.à r.l.	4226	Lurom International S.A.	4234
CHRIPET Invest S.à r.l.	4261	Luxwagen S.à r.l.	4254
Data Direct Indexagent S.A.	4227	Monuva S.A.	4231
DNX Network	4227	MXS Refractory S.à r.l.	4256
EIG LLX Holdings S.à r.l.	4228	Nordic Lime Street Lux S.à r.l.	4232
EIG Sete Holdings S.à r.l.	4227	Open End S.à r.l.	4232
Entropia S.A.	4228	Schotterwerk Moersdorf S.à r.l.	4262
Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l.	4228	Silicon Investment S.à r.l.	4243
Equifax Luxembourg (No. 5) S.à r.l.	4230	Smark Technology S.à r.l.	4237
Equifax Luxembourg (No. 6) S.à r.l.	4230	Société de Promotion et de Participations Immobilières	4239
European Investment and Finance S.A. ..	4228	Sphynx Europe	4242
Finsetco S.A.	4227	SYBO IP S.à r.l.	4235
Flower Capital Found S.A.	4269	Thule S.A.	4240
Fonsicar S.A. SICAR	4229	Thule SPF S.A.	4240
Fortezza Servco S.à r.l.	4226	T.L.M. S.à r.l.	4258
Geo Debt GP S.à r.l.	4272	Top Level Management	4258
Global Hospitality Licensing S.à r.l.	4272	Unifin Holding S.A.	4263
GTB-TBG Holdings S.à r.l.	4235	Union de Financement et de Participation de Luxembourg S.A.	4229
HDI London Property S.A.	4231	VGL S.à r.l.	4266
Holding Pelizza S.à r.l.	4231	Vodafone Luxembourg S.à r.l.	4264
Jeancel	4271		
KI Management	4245		

Avion Jet Leasing Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 22.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 180.940.

—
EXTRAIT

En date du 9 décembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Pedro Fernandes das Neves en tant que gérant de la Société est acceptée;
- M. Hervé Marsot, né le 2 octobre 1974 à Mulhouse (France), avec adresse professionnelle au 5c Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la Société et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014199827/15.

(140224453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Arela S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 89.183.

—
Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Gérard Birchen et de Monsieur Frank Pletsch, gérants de sociétés, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 14 novembre 2014.

L'adresse professionnelle de la société se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 14 novembre 2014.

Luxembourg, le 16.12.2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour ARELA Sarl

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014199852/15.

(140224102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Boreas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 1.428.580,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 148.696.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2014:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mons. Graeme Jenkins, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Eric-Jan van de Laar, avec effet au 12 décembre 2014.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014199880/15.

(140223589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Fortezza Servco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 119.294.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200124/9.

(140224148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

DNX Network, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 142.876.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
La présente mention remplace la précédente mention du dépôt n° L140221441, rectifiant ainsi le dépôt des comptes annuels du 12/12/2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200037/11.

(140224034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Data Direct Indexagent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 109.883.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/11/2014 à 15 H

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 Novembre 2014, que l'assemblée générale a, à l'unanimité:

1. - Décidé de transférer le siège social de la Société du 61-63 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE au, 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE, avec effet au 1^{er} Décembre 2014,

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 18/11/2014.

Mr Willy LEGENDRE / Mme C.SIMON / Mme A.VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2014200030/18.

(140223620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

EIG Sete Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 166.120.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2014:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mons. Graeme Jenkins, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Eric-Jan van de Laar, avec effet au 12 décembre 2014.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014200081/15.

(140223596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Finsetco S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 173.947.

Les comptes annuels de la période du 19/12/2012 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200141/10.

(140224057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

EIG LLX Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 179.954.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2014:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mons. Graeme Jenkins, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Eric-Jan van de Laar, avec effet au 12 décembre 2014.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014200079/15.

(140223585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Entropia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 94.081.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014200098/12.

(140224162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

European Investment and Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.038.

Des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 novembre 2014

Est nommé administrateur, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2015, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire.:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014200111/15.

(140224291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 3.904.190,12.

Siège social: L-8071 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 58.455.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 5 décembre 2014

En date du 5 décembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Madame Sandrine Bruzzo, en tant que gérant de classe B, avec effet au 28 Novembre 2014.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe B, avec effet au 29 novembre 2014:

- Monsieur Andrej Grossmann, né le 19 décembre 1975 à Berlin, en Allemagne, avec adresse professionnelle au 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 29 novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Depuis le 29 novembre 2014, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur James Winthrift Roebuck

Monsieur Juan Ramon Ruiz Lopez

Gérants de classe B:

Monsieur Faruk Durusu

Monsieur Philippe Van den Avenne

Monsieur Pieter-Jan Van der Meer

Monsieur Andrej Grossmann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Equifax Luxembourg (Nr. 5) Sàrl

Référence de publication: 2014200054/27.

(140223482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Fonsicar S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.725.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18/11/2014

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises sont venus à échéance. L'Assemblée décide de nommer les administrateurs suivants:

MM Alberto Berdusco, Avocat, 19 via Cialdini 1-10138 Turin (Italie), Président et Administrateur «A».

MM. Salvatore Desiderio, Expert-comptable, 26 boulevard Royal L-2449 Luxembourg (G-D de Luxembourg), Administrateur «A».

MM Franco Toscano, Dirigeant, 18 avenue de la Porte Neuve L-2127 Luxembourg (G-D de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.

L'Assemblée décide de nommer la société A3T, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200144/22.

(140224445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Union de Financement et de Participation de Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 23.110.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 05 décembre 2014

Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, né le 20.04.1972 à SAN DONA' DI PIAVE (Italie), résidence professionnel au 10, boulevard Royal, L -2449 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur WEIDIG Paul, administrateur sortant.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
UNION DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATION DE LUXEMBOURG S.A.
Robert REGGIORI
Administrateur

Référence de publication: 2014200667/17.

(140223849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Equifax Luxembourg (No. 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 746.197.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 171.394.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 5 décembre 2014

En date du 5 décembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Madame Sandrine Bruzzo, en tant que gérant de classe B, avec effet au 28 Novembre 2014.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe B, avec effet au 29 novembre 2014:

- Monsieur Andrej Grossmann, né le 19 décembre 1975 à Berlin, en Allemagne, avec adresse professionnelle au 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 29 novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Depuis le 29 novembre 2014, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur James Winthrift Roebuck

Monsieur Juan Ramon Ruiz Lopez

Gérants de classe B:

Monsieur Faruk Durusu

Monsieur Philippe Van den Avenne

Monsieur Pieter-Jan Van der Meer

Monsieur Andrej Grossmann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Equifax Luxembourg (Nr. 3) Sàrl

Référence de publication: 2014200057/28.

(140223481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Equifax Luxembourg (No. 6) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 183.239.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 5 décembre 2014

En date du 5 décembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Madame Sandrine Bruzzo, en tant que gérant de classe B, avec effet au 28 Novembre 2014.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe B, avec effet au 29 novembre 2014:

- Monsieur Andrej Grossmann, né le 19 décembre 1975 à Berlin, en Allemagne, avec adresse professionnelle au 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 29 novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Depuis le 29 novembre 2014, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur James Winthrift Roebuck

Monsieur Juan Ramon Ruiz Lopez

Gérants de classe B:

Monsieur Faruk Durusu

Monsieur Philippe Van den Avenne

Monsieur Pieter-Jan Van der Meer

Monsieur Andrej Grossmann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Equifax Luxembourg (Nr. 5) Sàrl

Référence de publication: 2014200058/28.

(140223479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Holding Pelizza S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.842.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n°1247/14 rendu en date du 13 novembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société HOLDING PELIZZA S.à.r.l., ayant eu son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS: B65.842, pour absence d'actif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Liquidateur nommé

Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2014200214/16.

(140223532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Monuva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.169.

—
Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Delphine Munier.

Référence de publication: 2014200398/10.

(140223912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

HDI London Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 171.877.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 28 novembre 2014 que la fonction des membres du Conseil d'Administration a été modifiée, avec effet au 15 août 2014, comme suit:

- Monsieur Valeriy IAKOVLEV, administrateur de classe A;
- Madame Marina IAKOVLEVA, administrateur de classe A; et
- Monsieur Victor PROSHIN, administrateur de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200203/16.

(140223945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Open End S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 9, Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 64.077.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2014200439/10.

(140223960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Nordic Lime Street Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 170.671.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of December.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Moorgarth Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 156.358,

here represented by Mrs. Carole FARINE, private employee, professionally residing in 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Nordic Lime Street Lux S.à r.l.", a société à responsabilité limitée (the "Company"), a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, dated July 20th, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2239 dated September 8th, 2012,

registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under section B number 170.671.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the financial year of the Company to begin on 1st March of each year and terminate on the last day of February of the following year; and
2. Subsequent amendment of article 14.1. of the articles of incorporation of the Company; and
3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the opening and closing date of the financial year of the Company, which shall from now on begin on 1st March each year and terminate on the last day of February of the following year.

Notwithstanding, the financial year that began on January 1st, 2014 is exceptionally end on February 28th, 2015 and the next financial year will begin on March 1st, 2015 and ending February 29th, 2016.

Second resolution

Subsequent to the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 14.1 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **14.1.** The accounting year of the Company shall begin on the first of March each year and end on the last day of February of the following year.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze, le premier décembre.

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Moorgarth Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.358,

ici représentée par Mme Carole FARINE, employée privée, demeurant professionnellement au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, est la seule associée actuelle (l'«Associée Unique») de Nordic Lime Street Lux S.à r.l. une société à responsabilité limitée (la «Société»), ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 Juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2239, en date du 8 Septembre 2012,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 170671.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social pour qu'il commence le 1^{er} mars de chaque année et se termine le dernier jour de février de l'année suivante.
2. Modification subséquente de l'article 14.1 des statuts.
3. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social pour qu'il commence désormais le 1^{er} mars de chaque année et se termine le dernier jour de février de l'année suivante.

Par dérogation, l'exercice social qui a commencé le 1^{er} janvier 2014 se terminera exceptionnellement le 28 février 2015 et le prochain exercice commencera le 1^{er} mars 2015 et se terminera le 29 février 2016.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des statuts de la Société et de le remplacer intégralement afin de lui donner la teneur suivante:

« **14.1.** L'exercice social commence le 1^{er} mars de chaque année et se termine le dernier jour de février de l'année suivante.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et qu'à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. FARINE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2014. LAC/2014/57799. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200412/97.

(140223681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Lurom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.966.

L'an deux mille quatorze, le cinq décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "LUROM INTERNATIONAL S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 74.966, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 498 du 13 juillet 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre-vingt-dix (90) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117.503, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, C. Petit, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2014. LAC/2014/59007. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200331/51.

(140223988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

GTB-TBG Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 168.608.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2014:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mons. Graeme Jenkins, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Eric-Jan van de Laar, avec effet au 12 décembre 2014.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014200183/15.

(140223594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

SYBO IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.479.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-seventh of November.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SYBO S. à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 190.430, here duly represented by Mr Christian Nyhus ANDREASEN, residing at 11, rue du Pont, L-8087 Bertrange, by virtue of a proxy given in Copenhagen, on November 25th 2014.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the undersigned notary to enact the following:

- That "SYBO IP S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at L-8249 Mamer, 67, rue Mameranus, Grand-Duchy of Luxembourg was incorporated by a notarial deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, drawn up on August 29th, 2014 and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 190.479 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on November 4th, 2014, number 3230. The Articles have not been amended since.

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro each (EUR 1.-);

- That the appearing party are the current shareholders of the Company;

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Change of the registered office from 67, rue Mameranus, L-8249 Mamer to 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and subsequent amendment of Article 4, the first paragraph of the Articles of Incorporation regarding the registered office of the Company to give it henceforth the following wording:

" **Art. 4. (1st paragraph).** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.;"

2. Miscellaneous.

Sole resolution

The sole Shareholder resolves to change the registered office of the Company from 67, rue Mameranus, L-8249 Mamer to 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and subsequently to amend Article 4., first paragraph of the Articles of Incorporation regarding the registered office of the Company:

" **Art. 4. (1st paragraphe).** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.”;

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the amendments of its Articles are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept novembre.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Martine SCHAEFFER, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SYBO S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée ayant son siège social sis au 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 190.430,

dûment représenté par Monsieur Christian Nyhus ANDREASEN, demeurant à 11, rue du Pont, L-8087 Bertrange en vertu d'une procuration délivrée à Copenhague, le 25 novembre 2014.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «SYBO IP S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, du 29 août 2014, ayant son siège social au 67, rue Mameranus, L-8249 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.479 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 4 novembre 2014, numéro 3230. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis;

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro chacune (EUR 1,-);

- Que les comparants sont les seuls associés actuels de la Société.

- Que les comparants ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Changement du siège social de la société de 67, rue Mameranus, L-8249 Mamer au 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et modification subséquente de l'article 4., premier paragraphe des Statuts de la Société concernant le siège social qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. (1^{er} paragraphe).** La Société a son siège social dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

2. Divers.

Résolution unique

L'associé décide de changer le siège social de la société de 67, rue Mameranus, L-8249 Mamer au 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et modification subséquente de l'article 4., premier paragraphe des Statuts de la Société concernant le siège social qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. (1^{er} paragraphe).** La Société a son siège social dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. N. Andreasen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} décembre 2014. Relation: LAC/2014/56933. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200624/101.

(140224010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Smark Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2111 Luxembourg, 1, rue Guillaume de Machault.

R.C.S. Luxembourg B 192.752.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trois décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Verification Technology Investments a.s., une société de droit slovaque, ayant son siège social à Florianska 33, 04001 Kosice, République Slovaque, immatriculée au «Slovak Business Register» sous le numéro (ICO) 47735775,

ici représentée par son Président du Conseil d'administration Monsieur György BARTA, dirigeant de sociétés, né le 12/02/1987, demeurant à 3647 Csokvaomány, Köztársaság út 26, Hongrie, ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, la prestation de services à ses filiales, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut également investir et développer toutes activités liées au secteur des nouvelles technologies et aux systèmes de vérification et d'attestation des marques.

La société a également pour objet l'exécution de toutes opérations immobilières, la gestion et l'administration de biens immobiliers.

Art. 3. La société prend la dénomination de SMARK TECHNOLOGY S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- Euros), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- Euros) chacune.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit, Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération:

Les statuts ainsi arrêtés, la partie comparante Verification Technology Investments a.s. préqualifiée, et représentée comme ci-dessus, déclare que toutes les 500 parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ mille euros.

Ensuite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur György BARTA, dirigeant de sociétés, né le 12/02/1987, demeurant à 3647 Csokvaomány, Köztársaság út 26, Hongrie.

La société sera engagée par la signature du gérant unique.

2) Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

1, Rue Guillaume de Machault, L-2111 Luxembourg

Remarque:

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. BARTA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59097. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200601/104.

(140224077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Société de Promotion et de Participations Immobilières, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 26.770.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre à 10.00 heures.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

ONT COMPARU

1.- Monsieur Klaus SCHMITZ, architecte, né à Sosnowitz (Pologne) le 24 février 1944, demeurant à L-7758 Birtrange (Schieren), Schirenermillen, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de

2 Monsieur Nico AREND, entrepreneur, né à Clervaux, le 23 janvier 1950, demeurant à L-1513 Luxembourg, 72, Boulevard Prince Félix (Burlington 1), ici représenté en vertu d'une procuration lui délivrée.

3.- Monsieur David LEFÈVRE, architecte, né à Luxembourg, le 28 décembre 1970, demeurant à L-7409 Beringen, 8, Beringerberg, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de

4.- Monsieur Stéphane (dit Steve) LEFÈVRE, maître couvreur, né à Luxembourg le 21 février 1967, demeurant à L-7594 Beringen, 34, rue des Noyers, ici représenté en vertu d'une procuration lui délivrée.

Lesquelles procurations après avoir été signées « ne varietur » par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée « Société de Promotion et de Participations Immobilières » ayant son siège social à L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 26.770, a été constituée originairement sous la dénomination de Résidence Les Terrasses d'Eich S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} octobre 1987, publié au Mémorial C numéro 11 du 13 janvier 1988, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 380 du 26 mai 2000, contenant notamment l'adoption de sa dénomination actuelle et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en du 4 septembre 2014, publié au Mémorial C, numéro 3079 du 23 octobre 2014.

- Que le capital social est fixé à 12.394,68 EUR (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents) représentée par mille (1.000) parts sociales sans désignation de la valeur nominale, entièrement libérées.

- Que la présente assemblée a été valablement convoquée sur demande d'un des associés par lettre recommandée en date du 2 décembre 2014, ayant pour ordre du jour:

1.- Approbation du rapport du liquidateur et du commissaire-vérificateur.

2.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.

3.- Clôture de la liquidation.

4.- Destination à donner aux archives.

dont preuve a été remise au notaire instrumentant

- Que sur les mille (1.000) parts sociales émises, sept cent cinquante (750) sont représentés à la présente assemblée et que quatre (4) sur les cinq (5) associés sont présents et représentés à l'assemblée.

- Qu'en application de l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales, la présente assemblée est valablement convoquée, et peut délibérer sur l'ordre du jour ci-avant.

- Que les comparants présents et représentés comme ci-avant, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'elle a pris connaissance du rapport du liquidateur et des pièces à l'appui.

Elle décide d'approuver les comptes de liquidation présentés à l'assemblée.

Le susdit rapport, après avoir été signé « ne varietur » par les comparants et le notaire, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du commissaire-vérificateur et d'approuver les comptes de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur, sans réserve ni restriction.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation et constate que la société « Société de Promotion et de Participations Immobilières » a cessé définitivement d'exister.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir de la clôture de la liquidation à L-7758 Birtrange (Schieren), Schirenermillen.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.200.- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Klaus SCHMITZ, David LEFÈVRE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2014. Relation GRE/2014/4925. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014200555/71.

(140223484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

**Thule S.A., Société Anonyme,
(anc. Thule SPF S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 72.952.

L'an deux mil quatorze, le cinq décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de gestion de patrimoine familial, établie à Luxembourg sous la dénomination de "THULE SPF S.A.", R.C.S. Numéro B 72.952, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11, Boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié de Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 1999, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 89 du 26 janvier 2000. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 775 du 20 avril 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Marie-Paul VAN WAELEM, avec adresse professionnelle à Luxembourg.
Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux mille (2.000) actions sur les deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social de deux cent mille euros (EUR 200.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'assemblée constate que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire;

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2) Changement de la dénomination de la société de "THULE SPF S.A." en "THULE S.A.", et modification subséquente de l'article 1^{er}, et l'article 22 des statuts de la Société;

3) Transformation d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) en société anonyme et modification de l'article 4 des statuts de la société de sorte à ce que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large.

La société a aussi pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.;

4) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «THULE SPF S.A.» en «THULE S.A.» et décide de modifier l'article 1^{er} et l'article 22 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «THULE S.A.».

« **Art. 22.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de société anonyme de gestion de patrimoine familial en société anonyme de sorte que l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large.

La société a aussi pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'enlever toute référence au capital autorisé contenue dans l'article 5 des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi, M. Krecké, M.-P. Van Waelem et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59010. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200651/96.

(140224192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Sphynx Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 184.918.

L'an deux mille quatorze, le *** jour de décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jacques RADE, consultant, né le 01 septembre 1965 à Levallois-Perret (France), demeurant au 7, rue Turgot, F-78100 Saint Germain en Laye (France);

2. Madame Anne FREGEAC, professeur, née le 27 mars 1967 à Thouars (France), demeurant au 7, rue Turgot, F-78100 Saint Germain en Laye (France).

tous ici représentés par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, en vertu de deux procurations données sous seing privé le 03 février 2014; lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I.- Lesquels comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société «SPHYNX EUROPE», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2557 Luxembourg, 18, Rue Robert Stümper, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.918, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 6 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1049 du 24 avril 2014, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites par les associés, prénommés.

III. Les associés prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Modification de l'année sociale de la Société et clôture de l'année sociale en cours au 31 janvier 2015;

2. Modification subséquente de l'article 18 des statuts de la Société;

3. Divers.

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle débute le premier jour de février et se termine le dernier jour de janvier de chaque année.

L'assemblée générale a également décidé de clôturer l'année sociale en cours au 31 janvier 2015.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 18.** L'année sociale commence le premier jour de février et se termine le dernier jour de janvier de chaque année.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. CIPOLLETTI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 11 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16030. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200612/54.

(140223460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

**Leontos Germany Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Silicon Investment S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.880.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of the month of November.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 7Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180.323 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Ségolène Le Marec, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 5 November 2014 which shall remain annexed to the present deed after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Silicon Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 188.880 (the "Company"), incorporated on 17 July 2014 pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 20 September 2014, number 2548.

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as follows:

“A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Leontos Germany Investment S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.”

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 1 of the articles of association of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorherstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am sechsten November.

Vor Uns, Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/Europe 7Q S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de commerce et des sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 180.323, (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Frau Ségolène Le Marec, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht, ausgestellt am 5 November 2014, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

als Alleiniger Gesellschafter der Silicon Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg, unter der Nummer B 188.880 (die «Gesellschaft»), gegründet am 17. Juli 2014 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Cosita Delvaux, Notar mit dem Amtssitz in Redange-sur-Attert, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht am 20. September 2014 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 2548.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

“Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Leontos Germany Investment S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.”

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene hat diese mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: S. LE MAREC und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53625. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 16. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014200551/92.

(140223870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

KI Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 192.768.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of December.

Before the undersigned Maître Pierre PROBST, notary residing in Ettelbrück, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Phenom Directors Limited", a limited liability company incorporated under the laws of Malta, registered with the registrar of Companies Malta with the registration number C 49161 and having its registered office at 168, St. Christopher Street, Valletta VLT 1467, Malta, represented by Ms Nadine Closter private employee, professionally residing in 9087 Ettelbruck, by virtue of a proxy given under private seal on 2 December 2014

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which they declare to incorporate as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "KI Management" which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The Company's corporate object is to take participations, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other companies or enterprises; to acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, units and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operations which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may act as general partner (*l'associé commandité*) of "Kirishima Invest", a partnership in the form of a *société en commandite simple* incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company shall carry out any activities connected with its status of general partner of Kirishima Invest.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven in the Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for the amendments to the Articles.

However, the Board of Managers (as defined below in article 10 of the Articles) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the same municipality.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a

Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital - Units

Art. 5. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) units. Each unit has a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the general meeting of unitholders (in case of plurality of unitholders), in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Each unit entitles the holder thereof to a portion of the Company's assets and profits, in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In addition, each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any unit without the prior written consent of the Board of Managers (as defined below).

Chapter III. Management

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers" and each member a "Manager") of at least two (2) members. The members of the Board of Managers need not be unitholders.

The Managers are appointed for an unlimited period of time. Each Manager may be removed at any time, regardless of the method of their appointment, for legitimate reasons only, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

Art. 11. In dealing with third parties and without prejudice to articles 10 and 12 of the present Articles, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration and disposition acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 12. Towards third parties, the Company shall be validly bound by the joint signature two members of the Board of Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers.

Art. 13. Any Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents. Any Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 14. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two Managers. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. Meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company or such other place in Luxembourg as the Manager or the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The resolutions of the Board of Managers are validly adopted if approved by a majority of the members of the Board of Managers, present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the Board of Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by mail, fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any two Managers or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General Meeting of Unitholders

Art. 15. Each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unit holding.

In case of one unitholder owning all the units, it assumes all powers conferred to the general meeting of unitholders and its decisions are recorded in writing.

Art. 16. Unitholders meetings may always be convened by any Manager, failing which by unitholders representing more than half of the capital of the Company.

The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of unitholders does not exceed twenty-five. In such a case, each unitholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Should the Company have more than twenty-five unitholders, at least one annual general meeting must be held each year.

Whatever the number of unitholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the unitholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

Collective decisions of unitholders are only validly taken insofar as unitholders owning more than half of the corporate capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the unitholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's corporate capital in accordance with any provisions of the Law.

Moreover, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its unitholders may be increased only with the unanimous consent of all the unitholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's corporate capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by the Articles, the Board of Managers shall propose that funds available be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the unitholders.

The Board of Managers may however decide to pay interim dividends. In such case, the general meeting of unitholders shall ratify the interim dividends and shall, upon proposal from the Board of Managers and within the limits provided by Law and the Articles decide to distribute what has not been paid as interim dividends or otherwise.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the unitholders.

Art. 21. The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the unitholders representing three-quarters of the Company's corporate capital.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty first of December 2015.

Subscription - payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All these shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 850.- Euro.

First General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The number of Managers is currently fixed at two (2).
2. The following persons are appointed Managers for an unlimited period of time:
 - a. Ms. Desirée Eklund, born in Krefeld (D) on 5th of July 1969, professionally residing in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - b. Mr. Soenke Pinkernelle, born in Kiel (D) on 20th of January 1977, professionally residing in Valentinskamp 70, 20355 Hamburg, Germany;
3. The registered office of the Company is set at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the German version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Ettelbrück, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the undersigned notary the present deed.

Es folgt die Deutsche Übersetzung des Vorangehenden Textes

Im Jahre zweitausendvierzehn, am fünften Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Pierre PROBST, im Amtssitz in Ettelbrück, Großherzogtum Luxembourg.

Ist erschienen:

"Phenom Directors Limited", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet gemäß maltesischem Recht, eingetragen beim registrar of Companies Malta mit der Registernummer C 49161 und dem Gesellschaftssitz in 168, St. Christopher Street, Valletta VLT 1467, Malta,

hier vertreten durch Dame Nadine Closter, Privatbeamtin, beruflich ansässig in 9087 Ettelbruck, auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 2. Dezember 2014.

Die erteilte Vollmacht, ordnungsgemäß ne varietur von der Erschienenen und dem unterzeichnenden Notar paraphiert, bleibt der vorliegenden Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, wie oben beschrieben vertreten, ersucht den Notar die folgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

SATZUNG

Kapitel I. Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen „KI Management“ gegründet (im Folgenden: die "Gesellschaft"), welche dieser Satzung (im Folgenden: die "Satzung") und den Gesetzen unterstehen wird, die eine solche juristische Person betreffen, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung (im Folgenden: das "Gesetz").

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist es, Beteiligungen in jedweder Form an Handels-, Industrie-, Finanz- oder anderen Gesellschaften oder Unternehmen, im Großherzogtum Luxembourg oder im Ausland, zu erwerben; durch Zeichnung, Kauf, Austausch oder auf andere Art und Weise insbesondere jegliche Aktien, Anteile und/oder andere Beteiligungswertpapiere, Schuldverschreibungen, Obligationsanleihen, Hinterlegungszertifikate und/oder andere Schuldtitel sowie im

allgemeinen jegliche Wertpapiere und/oder Finanzinstrumente, die von einer öffentlichen oder privaten Einrichtung gegeben werden, zu erwerben; Unternehmen, an denen die Gesellschaft eine Beteiligung hält, jedwede Unterstützung, Darlehen, Vorteile oder Garantien zu gewähren und schließlich jede Maßnahme durchzuführen, die direkt oder indirekt mit diesem Zweck verbunden ist.

Die Gesellschaft darf als Komplementär (l'associé commanditaire) der Kirishima Invest, einer Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums, fungieren.

Die Gesellschaft soll alle Tätigkeiten, die mit ihrer Stellung als Komplementärin der Kirishima Invest in Zusammenhang stehen, ausführen.

Die Gesellschaft kann alle gewerblichen, technischen oder finanziellen Tätigkeiten ausführen, die direkt oder indirekt mit allen oben beschriebenen Bereichen verbunden sind, um die Erfüllung ihres Zweckes zu fördern.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft wird in der Gemeinde Niederanven, Großherzogtum Luxemburg, errichtet.

Er kann entsprechend der für eine Änderung der Satzung geltenden gesetzlichen Bestimmungen durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung ihrer Anteilhaber an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der Geschäftsführerrat der Gesellschaft (wie nachstehend in Artikel 10 dieser Satzung definiert) ist hingegen berechtigt den Sitz der Gesellschaft innerhalb von Luxemburg-Stadt zu verlegen.

Sollte eine Situation entstehen oder als unmittelbar bevorstehend erscheinen, die eine normale Tätigkeit am Sitz der Gesellschaft aus militärischen, politischen, wirtschaftlichen oder gesellschaftlichen Gründen verhindert, darf der Sitz der Gesellschaft vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis sich die Situation wieder normalisiert; solche zeitlich begrenzten Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche unabhängig von einer zeitlich begrenzten Verlegung des Sitzes eine Luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung zu einer Verlegung des Sitzes ins Ausland wird vom Geschäftsführerrat getroffen.

Die Gesellschaft darf Büros und Zweigstellen im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland errichten.

Art. 4. Die Gesellschaft wird für unbestimmte Zeit gegründet.

Kapitel II. Kapital - Anteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile. Jeder Anteil hat einen Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-).

Art. 6. Das Kapital darf gemäß Artikel 16 dieser Satzung jederzeit durch einen Beschluss des alleinigen Anteilhabers (wenn es nur einen Anteilhaber gibt) oder durch Beschluss der Generalversammlung der Anteilhaber (wenn es mehrere Anteilhaber gibt) verändert werden.

Art. 7. Jeder Anteil gewährt dem jeweiligen Inhaber einen Anteil am Vermögen und am Gewinn der Gesellschaft, im unmittelbaren Verhältnis zur Anzahl der existierenden Anteile.

Art. 8. Da je Anteil nur ein Inhaber zugelassen ist sind die Gesellschaftsanteile gegenüber der Gesellschaft unteilbar. Mitinhaber müssen eine einzelne Person als Vertreter gegenüber der Gesellschaft ernennen.

Art. 9. Wenn es nur einen Anteilhaber gibt, sind die von diesem gehaltenen Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Wenn es mehrere Anteilhaber gibt, dürfen die Anteile, die von jedem Anteilhaber gehalten werden, unter Anwendung der Voraussetzungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes übertragen werden.

Zusätzlich willigt jeder Anteilhaber dazu ein, ohne die vorherige schriftliche Zustimmung des Geschäftsführerrates (wie nachfolgend definiert), kein Sicherungsrecht an einem Anteil einzuräumen oder zu verpfänden.

Kapitel III. Geschäftsführung

Art. 10. Die Gesellschaft wird von einem Geschäftsführerrat (der "Geschäftsführerrat" und jedes Mitglied ein "Geschäftsführer") mit mindestens zwei (2) Mitgliedern geführt. Die Mitglieder des Geschäftsführerrates brauchen keine Anteilhaber zu sein.

Die Geschäftsführer werden auf unbestimmte Zeit ernannt. Jeder Geschäftsführer darf jederzeit, ungeachtet der Art und Weise seiner Ernennung, nur aus legitimen Gründen durch Beschluss von Anteilhabern, welche die Mehrheit der Anteile halten, entlassen werden.

Art. 11. Unbeschadet der Artikel 10 und 12 dieser Satzung hat der Geschäftsführerrat Dritten gegenüber grundsätzlich unbeschränkte Befugnis unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Verwaltungshandlungen, Verfügungen und Maßnahmen auszuführen und zu genehmigen die dem Zweck der Gesellschaft entsprechen.

Alle Befugnisse, die weder von Gesetzes wegen noch durch diese Satzung ausdrücklich der Hauptversammlung der Anteilhaber vorbehalten sind fallen in die Kompetenz des Geschäftsführerrates.

Art. 12. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern oder durch die Unterschrift einer Person, der diese Befugnis durch den Geschäftsführerrat verliehen wurde, verpflichtet.

Art. 13. Jeder Geschäftsführer darf seine Befugnisse für spezifische Aufgaben auf einen oder mehrere eigens zu diesem Zweck Beauftragte übertragen.

Jeder Geschäftsführer wird die Kompetenzen, das Entgelt (wenn ein solches vereinbart wird), die Dauer der Vertretungsbefugnis und jegliche andere relevanten Bedingungen dieser Beauftragung eines solchen Beauftragten festlegen.

Art. 14. Die Sitzungen des Geschäftsführerrates werden durch beide Geschäftsführer einberufen. Wenn alle Geschäftsführer persönlich anwesend oder vertreten sind können sie auf alle Einberufungserfordernisse und - formalitäten verzichten. Sitzungen des Geschäftsführerrates werden am eingetragenen Sitz der Gesellschaft oder einem anderen von dem Geschäftsführer oder dem Geschäftsführerrat von Zeit zu Zeit bestimmten Ort in Luxemburg abgehalten.

Jeder Geschäftsführer darf sich bei Sitzungen des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlichen oder durch Telegramm oder Telefax, Email oder Brief erteilten Vollmacht durch einen anderen Geschäftsführer vertreten lassen. Ein Geschäftsführer darf auch einen anderen Geschäftsführer dazu bestimmen, ihn per Telefon zu vertreten, was schriftlich zu einem späteren Zeitpunkt bestätigt werden muss.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates sind rechtsgültig, wenn sie von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst werden.

Vorrichtungen für Videokonferenzen oder Telefonkonferenzen können zulässigerweise verwendet werden, wenn alle teilnehmenden Geschäftsführer in der Lage sind das Gesprochene zu hören und von allen teilnehmenden Geschäftsführern gehört zu werden, ob sie selbst diese Technologie verwenden oder nicht. Jeder so teilnehmende Geschäftsführer wird als persönlich anwesend erachtet und ist befugt per Video oder am Telefon abzustimmen.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch per Umlaufbeschluss gefasst werden, wenn sie schriftlich genehmigt und von allen Geschäftsführer unterzeichnet werden. Diese Genehmigung darf in einem gemeinsamen Dokument oder in mehreren separaten Dokumenten erfolgen, welche per Fax, Email, Telegram oder Telex verschickt werden. Diese Beschlüsse haben dieselbe Gültigkeit wie Beschlüsse die auf Sitzungen des Geschäftsführerrates getroffen werden, welche körperlich abgehalten werden.

Stimmen dürfen auch per Brief, Fax, Email, Telegram, Telex oder am Telefon abgegeben werden, vorausgesetzt, dass im letzteren Fall die Stimmabgabe schriftlich bestätigt wird.

Das Protokoll einer Sitzung des Geschäftsführerrates ist von allen bei der Sitzung gegenwärtigen oder vertretenen Geschäftsführern zu unterzeichnen. Auszüge sollen durch einen beliebigen Geschäftsführer oder durch eine von zwei beliebigen Geschäftsführern bestellte Person oder während einer Sitzung des Geschäftsführerrates beglaubigt werden.

Kapitel IV. Hauptversammlung der Anteilhaber

Art. 15. Jeder Anteilhaber darf an gemeinsamen Entscheidungen unabhängig von der von ihm gehaltenen Anzahl von Anteilen teilnehmen. Jeder Anteilhaber hat Stimmrecht entsprechend der von ihm gehaltenen Anteile.

Falls ein Anteilhaber alle Anteile hält, übernimmt er alle Befugnisse der Hauptversammlung der Anteilhaber, und seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Art. 16. Versammlungen der Anteilhaber dürfen jederzeit von einem beliebigen Geschäftsführer einberufen werden, sonst durch Anteilhaber, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals repräsentieren.

Solange die Anzahl der Anteilhaber fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, besteht keine Verpflichtung zum Abhalten von Versammlungen der Anteilhaber. In so einem Fall soll jeder Anteilhaber den genauen Wortlaut der Beschlüsse oder Entscheidungen erhalten und er soll seine Stimme schriftlich abgeben.

Sollte die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Anteilhaber haben, muss mindestens eine jährliche Hauptversammlung der Anteilhaber abgehalten werden.

Unabhängig von der Anzahl der Anteilhaber sind die Konten und die Gewinn- und Verlustrechnung den Anteilhabern für ihre Zustimmung vorzulegen. Die Anteilhaber sollen auch ausdrücklich darüber abstimmen, ob dem Geschäftsführerrat Entlastung erteilt wird.

Gemeinsame Entscheidungen der Anteilhaber sind nur dann rechtsgültig getroffen, wenn sie von Anteilhabern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, gebilligt werden. Wenn diese Zahl bei einer ersten Versammlung oder einer ersten schriftlichen Befragung nicht erreicht wird, sollen die Anteilhaber ein zweites Mal einberufen oder per Einschreiben befragt werden. Entscheidungen können dann mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen werden, unabhängig von dem vertretenen Gesellschaftskapital.

Beschlüsse zur Abänderung dieser Satzung können nur von Anteilhabern, die gemeinsam drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, in Übereinstimmungen mit den rechtlichen Vorschriften, gefasst werden.

Darüber hinaus kann die Nationalität der Gesellschaft nur verändert und können die Verbindlichkeiten der Anteilhaber nur erhöht werden durch einstimmigen Beschluss aller Anteilhaber und in Übereinstimmung mit jeglichen rechtlichen Voraussetzungen.

Kapitel V. Geschäftsjahr - Konten.

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 18. Am Ende jeden Geschäftsjahres wird der Jahresabschluss der Gesellschaft festgelegt und der Geschäftsführerrat fertigt eine Bestandsaufnahme an, welche Angabe über den Wert des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft beinhaltet.

Jeder Anteilinhaber darf den Jahresabschluss und die Bestandsaufnahme am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 19. Der Bruttogewinn der Gesellschaft nach dem Jahresbericht nach Abzug allgemeiner Unkosten, Abschreibungen und Kosten entspricht dem Nettogewinn. Ein Betrag von fünf Prozent (5 %) des Nettogewinns der Gesellschaft ist bestimmt für die rechtlich vorgeschriebene Reserve, bis diese Reserve zu einem Betrag von zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals angestiegen ist.

In dem Maße wie Geldmittel auf Ebene der Gesellschaft für eine Ausschüttung zur Verfügung stehen und in dem Maße, in dem das Gesetz und diese Satzung es zulassen, darf der Geschäftsführerrat vorschlagen, dass Geldmittel für eine Ausschüttung zur Verfügung stehen.

Die Entscheidung über eine Ausschüttung von Geldmitteln und die Bestimmung des auszuschüttenden Betrages wird von der Hauptversammlung der Anteilinhaber getroffen.

Der Geschäftsführerrat darf jedoch entscheiden, zwischenzeitlich Gewinne auszuschütten. In einem solchen Fall muss die Hauptversammlung der Aktionäre diesen zwischenzeitlichen Gewinnausschüttungen zustimmen und sie soll auf Vorschlag des Geschäftsführerrates und innerhalb der gesetzlich und von dieser Satzung vorgeschriebenen Grenzen entscheiden, ob, was nicht im Rahmen einer zwischenzeitlichen Gewinnausschüttung oder sonst wie ausgezahlt wurde, ausgezahlt werden soll.

Kapitel VI. Auflösung und Liquidation

Art. 20. Der Tod eines Anteilinhabers, die Aufhebung seiner staatsbürgerlichen Rechte, seine Insolvenz oder sein Bankrott, führen nicht die Auflösung der Gesellschaft nach sich.

Art. 21. Die Liquidation der Gesellschaft kann nur durch eine Mehrheit der Anteilinhaber, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertritt, beschlossen werden.

Die Liquidation der wird von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Anteilinhaber zu sein brauchen und welche von den Anteilinhabern ernannt werden. Die Anteilinhaber bestimmen auch über die Befugnisse und das Entgelt der Liquidatoren.

Kapitel VII. Anwendbares Recht

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung speziell geregelt sind, gelten die Regelungen des Gesetzes.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2015.

Erklärung des Unterzeichners

Der Gesellschafter erklärt hiermit, dass er der dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Einzahlung der Anteile

Alle zwölf tausend fünf hundert (12.500) Anteile wurden durch den oben genannten Gesellschafter gezeichnet, und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 850.-Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Beschlussfassung Durch den Alleinigen Gesellschafter

Anschliessend hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes befindet sich in L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
2. Die Anzahl an Geschäftsführern wird aktuell auf zwei (2) festgelegt.
3. Zu Geschäftsführern des Geschäftsführerrates werden folgende Personen auf unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Desirée Eklund, geboren in Krefeld (D) am 5. Juli 1969, Geschäftsführerin, mit beruflicher Adresse L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff,

Herr Soenke Pinkernelle, geboren in Kiel (D) am 20. Januar 1977, Angestellter, mit beruflicher Adresse in Valentinskamp 70, 20355 Hamburg, Germany.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch des Komparenten gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Ersuchen derselben Person und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE Errichtet wurde in Ettelbrück, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Nadine CLOSTER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 10 décembre 2014. Relation: DIE/2014/15970. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 16. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014201023/379.

(140224262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

**Lsref3 Tiger Investements S.à .r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lsref3 Lux Investments XVI S.à .r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 192.147.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSREF3 Lux Investments XV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-(twelve thousand five hundred euro) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 192.116 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms Valérie FAGNANT, employee, with professional address in Bertrange, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, on 8 December 2014.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF3 Lux Investments XVI S.à r.l., registered with the RCS under number B 192.147, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 November 2014 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") (the "Company").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 100 (one hundred) shares is held by the Sole Shareholder.
2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
3. The agenda of the meeting is as follows:
 - a) Change of the corporate name of the Company to "LSREF3 Tiger Investements S.à r.l." (the "Name Change");
 - b) As a consequence, amendment of article 4 of the Company's articles of association (the "Articles of Association") to reflect such change of name; and
 - c) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Name Change in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's corporate name into "LSREF3 Tiger Investments S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles of Association so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 4.** The corporate name of the Company is "LSREF3 Tiger Investments S.à r.l."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Name Change in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LSREF3 Lux Investments XV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 192.116,

ici représentée par Madame Valérie FAGNANT, salariée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 8 décembre 2014.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF3 Lux Investments XVI S.à r.l., immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 192.147, avec un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 6 juin 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 100 (cent) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.
2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.
3. L'ordre du jour est le suivant:
 - a) Changement de dénomination sociale de la Société en «LSREF3 Tiger Investments S.à r.l.» (le «Changement de Dénomination»);
 - b) En conséquence, modification de l'article 4 des statuts de la Société (les «Statuts») afin d'y refléter ce changement de nom de la Société; et
 - c) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa

seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du Changement de Dénomination dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «LSREF3 Tiger Investments S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier le modifier l'article 4 des Statuts, de sorte que cet article 4 aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

« **Art. 4.** La dénomination sociale de la Société est «LSREF3 Tiger Investments S.à r.l.».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du Changement de Dénomination dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2014. LAC/2014/59275. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201067/122.

(140225063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Luxwagen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: luxwagen.lu.

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 170B, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 192.788.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-six novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Jean-Luc FOLMER, commerçant, demeurant professionnellement à L-9011 Ettelbruck, 170b, route de Bastogne.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "LUXWAGEN S.à r.l." avec l'enseigne commerciale «luxwagen.lu».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune d'Ettelbruck.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un café, d'une brasserie, d'un bar ou d'un établissement avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, la restauration rapide sur place ou à emporter ou la grande restauration.

La société a encore pour objet le commerce en général, ainsi que toutes activités commerciales ou autre tant que celles-ci ne sont pas spécialement réglementées.

La société aura également pour objet la réparation, l'entretien, l'achat et la revente de véhicules automobiles de tous types, la gestion d'un garage automobile ainsi que la location ou leasing de tous véhicules. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, tous services de facility management et coordination de travaux, tous travaux de nettoyage, la livraison et l'approvisionnement de tout consommable sanitaire et produit d'entretien, le nettoyage et sablage de façade, tous travaux de peinture, de carrelage, d'électricité, de plomberie, d'isolation thermique, acoustique et frigorifique, tous travaux de manutentions dans quelques domaines que ce soit, de chargement et de déchargement, de démolition, en ce compris l'évacuation de déchets, tous travaux de déménagement, toutes réparations de dégâts matériels et interventions après sinistre, la livraison de plantes, en ce compris leur entretien et tout service s'y rapportant, travaux d'entretien de parcs et jardins, le traitement antiparasitaire en tous lieux, le service de catering en général, l'organisation d'événements, tous travaux administratifs, de secrétariat, de réception ou de conseil et toutes les opérations commerciales (achat, vente, courtage, exploitation) de bien et services en relation avec ces activités et toutes les activités quelconques de représentation, d'importation, d'exportation, de fabrication, de restauration, d'achat et vente de tous produits ou services généralement quelconques, y compris les produits et services d'alimentation, vins et spiritueux, mobilier, objet de décoration, toutes activités immobilières, la promotion immobilières, l'administration d'immeubles, la restauration d'immeuble, la location de biens immobiliers, l'exercice de mandat de gérant, d'administrateur, de liquidateur, de directeur ou de dirigeant d'entreprise dans d'autres sociétés ou entreprises ou associations. Elle peut sous-traiter ses activités à des entreprises, associations, institutions publiques, privées ou particuliers et les coordonner.

Créer, déposer, licencier tous produits, marques, méthodologie et services divers, la liste ci-dessus étant exemplative et non limitative, La société peut accorder, dans les limites légales, des prêts et crédits, se porter caution ainsi que fournir toute sûreté personnelle ou réelle à ses associés, gérants et aux tiers, personnes physiques ou morales, avec lesquels elle est en relation d'affaires, et peut posséder et gérer un patrimoine propre.

La société peut également prospecter et rechercher d'autres intermédiaires, consultants pour la mise en relation avec d'autres entreprises. La société a pour objet la réalisation et la vente de publicité sous toutes ses formes, tous supports et tous médias, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre des participations sous quelques formes que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associé unique, Monsieur Jean-Luc FOLMER, susdit.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-9011 Ettelbruck, 170b, route de Bastogne.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

* Monsieur Jean-Luc FOLMER, commerçant, demeurant professionnellement à L-9011 Ettelbruck, 170b, route de Bastogne.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: FOLMER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 56448. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201070/89.

(140224949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

MXS Refractory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Luxembourg, 1, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 192.792.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le dix décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

- 1.- Monsieur Xavier SCHUSTER, directeur commercial, demeurant à F-57970 Yutz, 20, Rue de Bourgogne;
- 2.- Madame Françoise MULLER, directrice commerciale, demeurant à F-57100 Manom, 35, Chemin du Coteau;
- 3.- Monsieur Marc BLEWETT, directeur commercial, demeurant à F-08000 La Francheville, 88, Avenue de la Marne.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'ils suivent les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services, la mise en relation de professionnels ainsi que la représentation dans le domaine de l'industrie.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «MXS REFRACTORY S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Livange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (€ 12.600.-), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites comme suit:

1.- Monsieur Xavier SCHUSTER, directeur commercial, demeurant à F-57970 Yutz, 20, Rue de Bourgogne,	
quarante-deux parts sociales	42
2.- Madame Françoise MULLER, directrice commerciale, demeurant à F-57100 Manom, 35, Chemin du Coteau,	
quarante-deux parts sociales	42
3.- Monsieur Marc BLEWETT, directeur commercial, demeurant à F-08000 La Francheville,	
88, Avenue de la Marne, quarante-deux parts sociales	42
TOTAL: CENT VINGT-SIX parts sociales	126

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (€ 12.600.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Françoise MULLER, directrice commerciale, née à Thionville (France), le 23 août 1957, demeurant à F-57100 Manom, 35, Chemin du Coteau.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-3378 Livange, 1, Rue de Turi.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte

Signé: X. SCHUSTER, F. MULLER. M. BLEWETT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2478. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201104/127.

(140224944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

**T.L.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Top Level Management).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 4D, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 91.665.

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TOP LEVEL MANAGEMENT, établie et ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 59, Gruuss-Strooss, constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Wiltz, en date du 12 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 549 du 16 juillet 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 91665.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch en date du 18 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2484 du 14 octobre 2011.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas de Caritat de Peruzzis, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle Sensi-Bergami, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination de la société de TOP LEVEL MANAGEMENT en T.L.M. S.à r.l. et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

2.- Transfert du siège social de la société de L-9991 Weiswampach, 59, Gruuss-Strooss, à L-8080 Bertrange, Parklane, 4D, rue Pletzer et modification subséquente de la 1ère phrase de l'article 5 des statuts.

3.- Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger:

- l'étude, la consultation, l'organisation, l'exécution, la fourniture, la prise de participation et toutes prestations de services notamment dans le domaine de la construction, de la production, de l'agriculture et des services.

- la prestation de services de maître d'oeuvre et de coordination de chantier.

- la promotion du commerce national et international, notamment sous forme de représentation, de commissionnaire, de distribution et de conditionnement,

- les activités de conseiller en commerce national et international tels que les études de marché et toutes activités similaires;

- Le conseil en management et le management de transition La société peut aussi assumer des mandats d'administrateur ou de liquidateur.

La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet»

4.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (€

12.500.-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été signées par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de TOP LEVEL MANAGEMENT en T.L.M. S.à r.l. et modification subséquente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «T.L.M. S.à r.l.» société à responsabilité limitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-9991 Weiswampach, 59, Gruuss-Strooss, à L-8080 Bertrange, Parklane, 4D, rue Pletzer et modification subséquente de la 1ère phrase de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi à Bertrange.»

Les autres alinéas de l'article 5 des statuts restent inchangés.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et modifiée en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger:

- l'étude, la consultation, l'organisation, l'exécution, la fourniture, la prise de participation et toutes prestations de services notamment dans le domaine de la construction, de la production, de l'agriculture et des services.
- la prestation de services de maître d'oeuvre et de coordination de chantier.
- la promotion du commerce national et international, notamment sous forme de représentation, de commissionnaire, de distribution et de conditionnement,
- les activités de conseiller en commerce national et international tels que les études de marché et toutes activités similaires;
- Le conseil en management et le management de transition

La société peut aussi assumer des mandats d'administrateur ou de liquidateur.

La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: DE CARITAT DE PERUZZIS, SENSI-BERGAMI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15/12/2014. Relation: EAC/2014/17145. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17/12/2014.

Référence de publication: 2014201268/141.

(140225072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

CHRIPET Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 132.536.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den vierten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz zu Luxembourg,

Ist erschienen:

Herr Christoph WEYER, Geschäftsführer, geboren in Überherrn (Deutschland), am 21. September 1959, wohnhaft in D-66802 Überherrn, Baroniestrasse 15 (Deutschland).

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Der Erschienene ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CHRIPET Invest S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg unter Nummer B 132.536, gegründet gemäss notarieller Urkunde am 25. September 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2588 vom 13. November 2007. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 13. Juli 2011, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2196 vom 17. September 2011.

In seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter erklärt Herr Christoph WEYER, vorbenannt, über folgende Tagesordnung zu beschliessen:

Tagesordnung

- 1.- Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft.
- 2.- Ernennung eines oder mehrerer Liquidatoren, sowie Festlegung ihrer Befugnisse.
3. Ernennung des Kommissars zur Liquidation (Prüfungskommissar).

Sodann hat der Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst die Auflösung der Gesellschaft, welche fortan nur mehr für ihre Liquidation besteht.

Zweiter Beschluss:

Der Gesellschafter ernennt zum Liquidator:

Herrn Emile WIRTZ, geschäftsansässig in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, geboren in Luxemburg, am 27. September 1963.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144-148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Er kann den Hypothekenbewahrer von den Pflichteinschreibungen entbinden, auf alle reelle Rechte, Privilegien, Hypotheken oder Auflösungsrechte verzichten, Hypothekenschreibungen gewähren, gegen Zahlung oder ohne Zahlung.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst zum Kommissar zur Liquidation zu ernennen:

Herrn Gérard REIS, wohnhaft in L-2124 Luxemburg, 4, rue des Maraîchers.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. WEYER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58509. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 16. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014199979/53.

(140224478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Schotterwerk Moersdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 3, rue de la Carrière.

R.C.S. Luxembourg B 99.094.

Im Jahre zweitasusendvierzehn,

Den neunten Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher,

Ist erschienen:

Herr Franz Christian GÖRTZ, Diplomingenieur (FH), geboren in D-Trier, am 23. Dezember 1938, wohnhaft in D-54329 Konz, Am Ber-endsborn 18,

Welcher Komparsent den unterzeichneten Notar ersucht Folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "SCHOTTERWERK MOERSDORF S.à r.l.", mit Sitz in L-6691 Moersdorf, 3, rue de la Carrière, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 99 094,

wurde gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul Decker, mit Amtswohnsitz zu Luxemburg-Eich, am 18. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 259 vom 15. Juni 1992, abgeändert laut Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul Decker am 12. August 1997, veröffentlicht im Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 677 vom 03. Dezember 1997, abgeändert gemäß Urkunde, aufgenommen durch den damals zu Grevenmacher residierenden Notar Joseph GLODEN, am 27. Mai 2004, veröffentlicht im Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 790 vom 02. August 2004, zuletzt abgeändert gemäß Urkunde, aufgenommen durch den vorgenannten Notar Joseph GLODEN, am 14. April 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1282 vom 03. Juli 2006.

Das Gesellschaftskapital im Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.-) war wie folgt gezeichnet:

1) Herr Franz Christian GÖRTZ, Diplomingenieur FH, geboren in D-Trier, am 23. Dezember 1938, wohnhaft in D-54329 Konz, Am Berendsborn 18, achtundvierzig Anteile	48
2) Dame Gisela ELENZ, Unternehmerin, geboren in D-Trier am 03 Mai 1939, wohnhaft in D- 54329 Konz, Am Berendsborn 18, zweiundfünfzig Anteile	52
Total: einhundert Anteile	100

Durch Erbvertrag am 15. Mai 1981, Urkundenrolle Nummer 1122/1981, aufgenommen durch Notar Dr. Willi Decku mit Amtssitz in Trier, haben die Eheleute Franz GÖRTZ - Gisela ELENZ sich gegenseitig zu Erben eingesetzt, so dass der Überlebende der alleinige und unbeschränkte Erbe des Zuerstversterbenden ist.

Dame Gisela ELENZ, vorgenannt, ist verstorben zu Trier (D), am 25. Oktober 2012.

Laut Erbschein ausgefertigt durch das Amtsgericht Saarburg, Aktenzeichen 7 VI 282/13 ist Dame Gisela ELENZ beerbt worden durch Ihren Ehemann Herrn Franz Christian GÖRTZ, vorbenannt.

Herr Franz GÖRTZ wurde alleiniger Eigentümer der ihm vererbten Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „SCHOTTERWERK MOERSDORF S.à r.l.“ ab dem Todestage von Dame Gisela ELENZ, den 25. Oktober 2012, und er erhielt das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ebenfalls ab dem 25. Oktober 2012.

Herr Franz Christian GÖRTZ, vorgeannt, erklärt ausdrücklich vorgenannte Anteilsabtretung in persönlichem Namen gutzuheißen und anzunehmen.

Durch die vorgenannte Anteilsabtretung in Vereinigung mit seinen eigenen Gesellschaftsanteilen, ist Herr Franz Christian GÖRTZ, vorgeannt, nunmehr der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „SCHOTTERWERK MOERSDORF S.à r.l.“.

Der alleinige Gesellschafter erklärt eine Gesellschafterversammlung der Gesellschaft „SCHOTTERWERK MOERSDORF S.à r.l.“ abzuhalten und ersucht den amtierenden Notar folgenden Beschluss zu beurkunden:

Erster Beschluss.

Infolge der vorangehenden Erklärungen beschließt der alleinige Gesellschafter Franz Christian GÖRTZ, Artikel sechs der Satzungen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „SCHOTTERWERK MOERSDORF S.à r.l.“ wie folgt abzuändern:

" **Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500.-) Euro und ist in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfzig Euro (125.- €) eingeteilt. Das Gesellschaftskapital ist wie folgt gezeichnet:

Herr Franz Christian GÖRTZ, Diplomingenieur FH, geboren in D-Trier, am 23. Dezember 1938, wohnhaft in D-54329 Konz, Am Berendsborn 18, EINHUNDERT Anteile	100
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile sind voll eingezahlt.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu solidarischen Lasten der Gesellschaft und des Komparenten.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten in einer ihm kundigen Sprache, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F.Ch. GÖRTZ, J. CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2014. Relation: GRE/2014/4907. Reçu soixante-quinze euros.75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, sowie zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 16. Dezember 2014.

J. CASTEL

Der Notar

Référence de publication: 2014200584/69.

(140224050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Unifin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 141.795.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le deux décembre

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Le trust dénommé THE MATALUNI FAMILY TRUST, trust de droit anglais, représenté par ses trustees, savoir UNICREDIT (UK) TRUST SERVICES LTD, «a company incorporated and functioning under the laws of England and Wales», avec siège social au 38 Craven Street, London WC2N 5NG,

et

EUROTRUSTEES Sàrl, une société constituée et fonctionnant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

eux-mêmes ici représentés par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration datée du 2 décembre 2014, laquelle procuration reste jointe au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée UNIFIN HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 141 795, établie et ayant son siège social au 92 rue de Bonnevoie à L-1260 Luxembourg,

ci-après nommée la "Société",

- a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 15 septembre 2008, publié au Mémorial C n° 2841 du 10 octobre 2008, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 18 juin 2009, publié au Mémorial C 1373 n° du 16 juillet 2009

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 23.154.080, représenté par 23.154.080 actions d'une valeur nominale de EUR 1- chacune;

- Que l'actionnaire unique est propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné,

ainsi que cela résulte d'un rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte;

- En outre l'actionnaire unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société Private Trustees SA, société anonyme luxembourgeoise avec siège au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 74 700, désignée "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 92 rue de Bonnevoie à L-1260 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue française au mandataire de la société comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2014. LAC/2014/59543. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200665/62.

(140223941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Vodafone Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.000.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 73.612.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

VODAFONE INTERNATIONAL 1 SARL (hereafter "VI1"), a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 83.088,

here represented by Mr Sean O'BRIEN residing professionally at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 26th, 2014.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Vodafone Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 73.612, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on December 30th, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 20th, 2000, number 217. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on June 3rd, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 21st, 2014, number 2221 (hereinafter the "Company").

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolution:

First and sole resolution

The sole shareholder resolves to amend the purpose of the Company and subsequently article 3 of the Articles of Association of the Company in order that it now reads as follows:

"Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign companies and enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or which belong to the same group of companies as the Company, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, is approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le cinq décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

VODAFONE INTERNATIONAL 1 SARL (ci-après «VI1»), une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.088,

ici représentée par Monsieur Sean O'BRIEN demeurant professionnellement au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 novembre 2014.

La procuration, signées «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de la société Vodafone Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.612, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 31 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 mars 2000, numéro 217. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 août 2014 numéro 2221 (ci-après la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

L'associé unique décide de changer l'objet de la Société et en conséquence l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou qui font partie de la même groupe d'entreprises que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties, afin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrit, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. O'Brien et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 décembre 2014. LAC/2014/59011. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200671/94.

(140223983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

VGL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 70, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 115.795.

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Anne Li Hwa LEE, demeurant au Sanchung-City, Taipei Hsien, Taiwan, Lane 3, Section 4 Ju Chang Road, 48;

2) Madame Pei-Chun YEH, demeurant au Xindian City, Taipei County 231, Taiwan, no 14, Lane 16 Dingcheng 6th Street; et

3) Monsieur Kevin Cheng-Chia YEH, demeurant au 187-0012 Tokyo Kodairashi Miyuki-Cho 306-39-1, Japon.

Toutes les parties sont ici représentées par Madame Rosa AOUDIA, demeurant au 69, rue Clair Chêne, L-4062 Esch-Sur-Alzette, en vertu de trois (3) procurations données à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et Guang Zhou, Chine en date du 15 octobre 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être soumises ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme il est dit ci-avant, en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée VGL S.à.r.l., avec siège social au 70, route de Belval, L-4024 Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1291 du 4 juillet 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 115.795.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu 6 février 2014, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1231 du 14 mai 2014.

L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre VGL S.à.r.l. et de la mettre en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Définition des pouvoirs du liquidateur qui seront ceux qui sont prévus par les articles 141 à 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. Résolution de fixer les émoluments et la rémunération du liquidateur à la fin de la liquidation;
5. Echancier de la procédure de liquidation;
6. Divers.

Les comparants agissant comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément aux articles 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de liquidateur la société à responsabilité limitée COMPTABILITE THILL SUSI SARL, avec siège social à 24, rue Pierre Martin, L-4622 Differdange-Obercorn et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B, numéro 96.642.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise, définis aux articles 141 à 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Cinquième résolution

Le liquidateur procédera dans les limites fixées par la loi aux opérations de réalisation du passif et de l'actif de la société en vue d'établir le bilan de fin d'opérations de liquidation pour le soumettre au vote de l'assemblée des actionnaires dans les meilleurs délais possibles.

L'assemblée générale approuvant le bilan intermédiaire au 25 novembre 2014 et nommant le commissaire vérificateur se tiendra au courant du mois prochain.

L'assemblée générale approuvant les comptes de clôture et clôturant la liquidation se tiendra avant le 31 décembre 2014.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en entête des présentes.

Et après relecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Aoudia et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58644. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200679/66.

(140224120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Allia N° 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.711.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

ALLIA (GIBRALTAR) LIMITED, a limited company organized and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 98286 "the Sole Shareholder".

The appearing party is hereby represented by Mr. Patrice YANDE, employee, professionally residing at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 9, 2014.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited liability company ALLIA N°1 S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 125711, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 3rd of April 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1038 of June 1st, 2007, and which articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on the 27th of June 2007 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1861 of September 1st, 2007 “the Company”.

The appearing party, represented as said before, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder, being aware of the financial situation of the Company, decides to dissolve ALLIA N°1 S.à r.l. and to put it into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint the company PIKELANE CORPORATE LIMITED, a British Virgin Islands company, having its registered office at c/o Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered at the Registrar of Corporate Affairs under the number 1515831, as liquidator of the Company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party, and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix décembre.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU

ALLIA (GIBRALTAR) LIMITED, «limited company» constituée et existante sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et enregistrée auprès du «Registrar of Companies» de Gibraltar, sous le numéro 98286 «l'Associé Unique»;

La partie comparante est ici représentée par Monsieur Patrice YANDE, employé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu de la procuration donnée sous seing privé le 9 décembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée ALLIA N°1 S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125711, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1038 du 1^{er} juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1861 du 1^{er} septembre 2007 «la Société».

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique, déclarant avoir connaissance de la situation financière de la Société, décide de dissoudre ALLIA N°1 S.à r.l. et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux d'Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1515831, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2469. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200766/86.

(140224799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Flower Capital Found S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 192.789.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-six novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Nabil KADRI, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 4, avenue Victor Hugo.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "FLOWER CAPITAL FOUND S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet tous travaux immobiliers ou autres pour son compte ou pour compte de tiers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que l'acquisition, la vente, l'échange d'immeubles bâtis ou non, la mise en valeur d'immeubles pour compte propre ou autre ainsi que l'administration et l'exploitation d'immeubles, la promotion immobilière ou encore l'exploitation d'une agence immobilière.

La société a encore pour objet toutes prestations administratives, le conseil et l'assistance tant aux professionnels qu'aux particuliers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales et financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310.- €) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 16 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription - Libération

Le capital social a été intégralement souscrit par l'actionnaire unique, Monsieur Nabil KADRI, susdit.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de trente et un mille euros (31.000,- €) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ neuf cents euros (900.-€).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2016.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Nabil KADRI, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 4, avenue Victor Hugo.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société FINANCIAL GROUP CONSULTING SA, en abrégé FGC SA, établie et ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B152.500.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1750 Luxembourg, 4, avenue Victor Hugo.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KADRI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 56447. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200928/117.

(140224950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Jeancel, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 163-165, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.964.

L'an deux mille quatorze, le huit décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «JEANCEL», ayant son siège social à L-8009 Strassen, 163-165, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1144 du 13 juin 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2647 du 29 octobre 2008.

L'assemblée se compose de son seul et unique associé, à savoir:

La société civile de droit français FINANCIERE GIANNINI, sise à Houilles (F), 65 boulevard Henri Barbusse, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles (F) sous le numéro 452 232 473,

ici représentée par Madame Marta COTAS, demeurant professionnellement au 24, rue Saint-Mathieu, L-2138 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Ceci exposé, le comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions prises et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer en qualité de liquidateur:

La société civile de droit français FINANCIERE GIANNINI, sise à Houilles (F), 65 boulevard Henri Barbusse, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles (F) sous le numéro 452 232 473.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'associé unique accorde pleine et entière décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. COTAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59165. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201012/54.

(140224518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Geo Debt GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.788.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200152/9.

(140223613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Global Hospitality Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 139.166.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200157/9.

(140223731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.
